

MAC APS Agent de Prévention et de Sécurité

Public : Toute personne souhaitant renouveler sa carte professionnelle d'agent de sécurité

Prérequis :

- Fournir obligatoirement sa carte professionnelle à jour, ou une autorisation préalable délivrée par le CNAPS.
- Formation Secourisme – 2 ans pour être exempté du module secourisme

Objectif : Maintenir et actualiser ses compétences nécessaires au renouvellement de sa carte professionnelle permettant d'exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité. Art 1, 3 & 4 de l'Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité.

Durée : 4 jours 1/2 soit 31 Heures ou 3 jours 1/2 soit 24 Heures de formation si la personne est titulaire d'une formation valide de SST ou d'un recyclage PSC1 datant de moins de 2 ans au moment stage.
A sa demande, la personne est dispensée du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».

Effectif : de 6 à 12 personnes maximum

Modalité et délais d'accès : 1 mois

Méthodes pédagogiques :

- Alternance des apports théoriques, de cas pratiques et de mises en situation avec méthodes directives et participatives.
- Supports Power Point
- Vidéos, films,
- Ordinateurs, tablettes
- Salle de formation dédiée
- Plateau dédié formation APS
- Vidéoprojecteur

Validation formation

- Evaluation des acquis théoriques et pratiques par le formateur.
- Attestation de suivi de stage (conforme CNAPS)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

- Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.
- Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Responsable Pédagogique : Ibrahima DIENG

Contact : Arnaud MAHE – 04.93.21.86.15 – info@abgformationconseil.com

Tarif : 225 euros (24 heures) OU 290 euros (31 heures)

Contenu de la formation

PREMIERE JOURNEE : 7 heures

Gestes élémentaires de premiers secours (7 heures) :

Intervenir face à une situation d'accident :

- situer le cadre juridique de son intervention
- réaliser une protection adaptée
- examiner la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie
- faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'établissement
- secourir une victime de manière appropriée.

DEUXIEME JOURNEE : 8 heures

Compétences opérationnelles générales (7 heures) :

- Gérer les conflits : (3 heures 30 dont 2 heures pratique)
- Maîtriser les mesures d'inspection filtrage : (3 heures 30 dont 2 heures pratique)

Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité (1 heure) :

- Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle : (4 heures)
- les évolutions récentes du livre VI ; le code de déontologie
- le principe d'exercice exclusif

TROISIEME JOURNEE : 8 heures

Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes (7 heures) :

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes : (1 heure 30)
- Connaître les niveaux de risque associés : (1 heure)
- Connaître les différents matériels terroristes : (1 heure)
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes : (1 heure)
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes : (1 heure)
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité : (30 minutes)
- Se protéger soi-même : (1 heure de théorie)

Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité (1 heure) :

- les conditions de détention et d'usage des armes
- les obligations relatives au port des uniformes et des insignes
- la non-confusion avec un service public
- les concepts de légitime défense, d'atteinte à l'intégrité physique des personnes, de liberté d'aller et de venir

QUATRIEME JOURNEE : 8 heures

Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes (6 heures) :

- Se protéger soi-même : (1 heure 30 de pratique)
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention (2 heures dont 1 heure de mise en pratique)

Lieu de la formation :

ABG FORMATION CONSEIL

56 BIS AVENUE DE LA LANterne - 06200 NICE

04.93.21.86.15 – www.abgformationconseil.com – info@abgformationconseil.com